

Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2007.

Le procès-verbal du 6 juillet 2007 est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents lors de cette séance.

Question n° 07.01.56.

Rapporteur : M. Streiff

Objet : Finances communales – Budget Primitif 2007 – Décision modificative n° 2

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la décision modificative n°2 suivante :

Article	Libellé	Montant
- 205	Acquisition logiciel licence	+ 5 500,00 €
- 2313-1077	Hôtel de ville – Aménagements	- 5 500,00 €

Question n°07.02.57.

Rapporteur : M. Streiff

Objet : Finances communales - Demande de subvention exceptionnelle - Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile – Tournoi de prévention 2007

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- **d'accorder** une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 € au profit de l'association « Tête en l'air » pour aider au Tournoi de prévention 2007 ;
- **de dire** que la dépense en résultant est inscrite au budget primitif 2007.

Question n°07.03.58.

Rapporteur : M. Streiff

Objet : Finances communales - Demande de subvention exceptionnelle – Ecole maternelle « Les Tourterelles » - Spectacle de la compagnie « Pas ta trace »

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- **d'accorder** une subvention exceptionnelle d'un montant de 688,00 € au profit de la coopérative de l'école « Les Tourterelles » ;

- **de dire** que la dépense en résultant est inscrite au budget primitif 2007.

Question n°07.04.59.

Rapporteur : M. Champey

Objet : Personnel communal – Transformation de poste – Adjoint administratif principal 1^{ère} classe en Rédacteur et Agent de maîtrise en Contrôleur

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- **de transformer** un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe en un poste de rédacteur au sein des services administratifs et un poste d'agent de maîtrise en un poste de contrôleur aux services techniques ;
- **de dire** que la date d'effet est fixée au 1^{er} janvier 2007 ;
- **de dire** que la dépense en résultant est inscrite au budget primitif 2007

Question n°07.05.60.

Rapporteur : M. Champey

Objet : Personnel communal – Régime indemnitaire – Filière technique - Complément

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- **d'inclure**, pour la filière technique, à la liste des indemnités susceptibles d'être versées les deux suivantes :
 - Prime de service et de rendement ;
 - Indemnité spécifique de service (ISS), pour le grade de contrôleur de travaux.
- **de préciser** que la date d'attribution retenue est le 1^{er} janvier 2007, date de création du grade.

Question n°07.06.61.

Rapporteur : M. Champey

Objet : Bâtiments communaux – Contrat d'exploitation des installations thermiques – Avenant n° 4 – Approbation - Autorisation de signature

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- **d'approuver** les termes de l'avenant n°4 ;
- **de dire** que la date d'effet est fixée à la saison de chauffe 2007-2008 pour la durée restante du contrat ;
- **d'accepter** la proposition d'avoir calculée sur la saison de chauffe 2006-2007 ;
- **de dire** que la dépense et la recette en résultant sont inscrites au budget primitif 2007.

Question n° 07.07.62.

Rapporteur : M. Fessol

Objet : Bâtiments communaux – Appartement Paul Doumer – Bail de location – Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- **de louer** l'appartement sis école Paul Doumer à compter du 1^{er} octobre 2007 pour une période de 3 ans,
- **de dire** que le montant du loyer est fixé à 380 € charges comprises à l'exclusion de l'électricité,
- **d'autoriser** le Maire à signer le bail à intervenir.

Question n° 07.08.63.

Rapporteur : M. Fessol

Objet : Bâtiments communaux – Logement rue Verte – Bail de location – Avenant n°1 - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- **d'approuver** les termes de l'avenant n°1 au bail locatif ;
- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir.

Question n°07.09.64.

Rapporteur : M. Derville

Objet : Urbanisme – Le Clos Morice – cession de terrain à M. Mme UGUEN

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- **de céder** à Monsieur et Madame UGUEN un terrain d'une superficie approximative de 190 m² à prendre dans la parcelle de plus grande importance, sise au lieu-dit "Le Clos Morice" et cadastrée

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2007
Affiché le 1^{er} octobre 2007

section AC 122 (50.490 m²), au prix de vente de 5,50 € le mètre carré, soit au prix principal total d'environ 1.045,00 €,

- **d'autoriser** le maire à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents s'y rapportant,
- **de charger** Maître BOISTEL, notaire à Gaillon, de la rédaction de l'acte, étant précisé que les frais de notaire et de géomètre seront supportés par M. et Mme UGUEN,
- **de dire** que la recette correspondant à cette vente est inscrite au budget 2007.

Question n°07.10.65.

Rapporteur : M. Derville

Objet : Urbanisme – Le Clos Racine – Cession de terrain à la SECOMILE (espace boisé à créer)

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- **de céder** à la SECOMILE pour l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AL 42 et 78p, pour une superficie d'environ 3.158 m²,
- **d'autoriser** le maire à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents s'y rapportant, acte qui devra comporter une clause particulière relative à l'obligation pour la SECOMILE de boiser ces terrains,
- **de charger** Maître BOISTEL, notaire à Gaillon, de la rédaction de l'acte étant précisé que les frais de notaire et de géomètre seront supportés par la SECOMILE.

Question n°07.11.66.

Rapporteur : M. Champey

Objet : Motion de soutien à Ingrid Betancourt, à Clara Rojas et à leur combat en faveur d'un Etat de droit en Colombie

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- **de soutenir** l'action d'Ingrid Betancourt, de Clara Rojas et de les faire connaître à ses concitoyens en y consacrant une information dans le bulletin municipal,
- **de les faire citoyennes d'honneur** de la commune en regard du combat difficile qu'elles mènent au péril de leur vie et de celles de leurs proches en faveur du peuple colombien.

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 26 octobre 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 00.